

DANS UNE PIÈCE NON AÉRÉE LE NIVEAU DE POLLUTION PEUT ATTEINDRE JUSQU'À ~~2~~ 3 FOIS LA VALEUR RECOMMANDÉE PAR LES AUTORITÉS SANITAIRES.

(L'AIR INTERIEUR EST MÊME SOUVENT PLUS POLLUÉ QU'À L'EXTÉRIEUR !)

Aujourd'hui, les bâtiments sont de mieux en mieux isolés pour réduire les consommations d'énergie. Mais attention, isoler son logement ne signifie pas se calfeutrer ! Dans les bâtiments économes en énergie comme dans les autres, la qualité de l'air ne doit pas être oubliée. L'aération et la ventilation sont primordiales pour assurer un air de bonne qualité.



Pour concilier efficacité énergétique et qualité de l'air intérieur, des solutions existent !

RENSEIGNEZ-VOUS SUR :

delair.air-rhonealpes.fr



Cette campagne est diffusée avec l'appui de la direction régionale de l'ADEME et du réseau des Espaces Info Energie en Rhône-Alpes (des conseillers peuvent vous renseigner)

